



EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE
9^e séance du mercredi 3 décembre 2025
Présidence de M. Musa Kamenica, président
Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2025/36 de la Municipalité, du 23 octobre 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2025, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

		<i>Revenus de fonctionnement</i>	Impact net
		CHF	CHF
A.	Budget de fonctionnement	CHF	CHF
	Total des crédits supplémentaires (détail en page 2 du préavis)	<u>3'419'200,00</u>	<u>-2'646'300,00</u>
		<i>Recettes</i>	<u>772'900,00</u>
B.	Autorisations d'achats	CHF	CHF
	Total des crédits supplémentaires (détail en page 42 du préavis)	<u>534'700,00</u>	<u>-359'000,00</u>
		<i>Recettes d'investissement</i>	<u>175'700,00</u>
C.	Crédits d'investissements du patrimoine administratif	CHF	CHF
	Total des crédits complémentaires (détail en page 47 du préavis)	<u>-69'900,00</u>	<u>0,00</u>
		<i>Recettes d'investissement</i>	<u>-69'900,00</u>

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi trois décembre deux mille vingt-cinq.

Le président



La secrétaire adjointe

